



Cercle des Réseaux Européens

Echange avec Kim Jorgensen

Chef du cabinet de Margrethe Vestager, Vice-Présidente exécutive de la Commission

27 janvier 2021

Le 27 janvier, le Cercle des Réseaux Européens a eu le plaisir d'accueillir Kim Jorgensen, Chef du cabinet de Margrethe Vestager, Vice-Présidente exécutive de la Commission, afin d'échanger sur l'action de la Commission en faveur de la transition numérique en Europe, ainsi que sur la mise à jour des règles de concurrence. Cet échange a permis d'identifier les grands rendez-vous et enjeux pour les prochaines années.

L'agenda de la Commission est piloté pour une double transition digitale et environnementale. Cependant, la Covid-19 est venue bousculer cet agenda, en mettant à rude épreuve l'économie européenne et toutes ses chaînes d'approvisionnement. Le mot résilience est désormais au centre des débats. Mais les convictions de fond de la Commission européenne restent un cap.

La transition numérique : un processus déjà bien engagé

Les années à venir sont considérées comme la décennie du numérique comme l'a annoncé Ursula von der Leyen dans son discours sur l'état de l'Union. Beaucoup d'initiatives ont déjà été proposées par la Commission européenne, parmi lesquelles le Livre blanc sur l'Intelligence artificielle, le Data governance Act, le Digital Service Act et le Digital Market Act ainsi que les nouvelles règles en matière de lutte contre la cybersécurité. La stratégie de la Commission en matière de numérique veut répondre aux enjeux de société qui ont été mis en exergue par la pandémie. En matière d'intelligence artificielle, la Commission présentera en mars une nouvelle initiative sur les implications à haut risque. Elle présentera aussi au printemps l'initiative sur les données pour que les données de haute qualité soient utilisées de la meilleure manière avec une approche centrée sur l'humain.

L'évolution du numérique se faisant rapidement, de nombreuses réglementations nationales apparaissent qui ne convergent pas toujours. L'objectif de la Commission est d'éviter un patchwork de mesures qui mettraient en difficulté le marché intérieur. Il est donc important d'adopter des textes à l'échelle de l'UE rapidement.

La mise à jour de la stratégie industrielle prévue cette année fera partie de la stratégie sur la décennie numérique. Elle identifiera notamment les changements induits par les effets de l'épidémie de la Covid-19 et proposera une vision consolidée des objectifs à 2030.

Il s'agira aussi de mesurer si ces objectifs ont été remplis. Des indicateurs clés pourraient également être proposés pour suivre les progrès de cette transition numérique.

L'action de la Commission sur le numérique est basée sur trois piliers.

1. Une technologie qui fonctionne pour tous

L'objectif est de favoriser l'ouverture et la compétitivité de l'économie numérique, mais également de promouvoir une utilisation de la technologie respectant les valeurs européennes. La Commission entend également promouvoir l'excellence en encourageant la recherche. L'objectif est de balayer toute crainte en rapport avec l'évolution technologique que les citoyens pourraient développer.

La stratégie sur les données répond à un besoin d'explorer les conséquences et les opportunités qui découlent de la croissance rapide des données. Le « Data Governance Act » est le premier livrable de cette stratégie et vise à assurer la confiance dans les données et leur traitement. Il convient également d'en assurer la sécurité. Cette année verra la proposition de plusieurs actes dédiés aux données, en relation avec différents secteurs d'activité, notamment en relation avec l'Internet des objets. L'objectif derrière ces initiatives sera d'identifier comment utiliser ces données de la meilleure façon possible.

D'ici fin mars, la Commission présentera des propositions relatives à l'Intelligence artificielle. L'objectif sera de développer, une troisième voie de développement, se détachant des exemples américains et chinois.

2. Une économie juste et compétitive

Ce pilier s'intéresse à l'égalité entre acteurs du numérique, ainsi qu'aux droits des consommateurs. Le Digital Service Act et le Digital Market Act présentés en décembre 2020 en représentent deux axes majeurs. La Commission souhaite réfléchir à comment inclure le plus de plateformes possibles pouvant occuper une position de Gatekeepers dans le cadre du Digital Market Act. Concernant le Digital Single Act, l'enjeu sera de définir les méthodes appropriées pour lutter contre la désinformation tout en garantissant la liberté d'expression des internautes. La sécurité en ligne des citoyens est également un aspect important de ce pilier : la Commission souhaite définir des règles claires et un contrôle démocratique des activités en ligne.

3. Une économie numérique ouverte et démocratique

L'objectif de la Commission est de sauvegarder les valeurs démocratiques en Europe. Il est également question d'améliorer la transparence des informations. Pour ce faire, la Commission a déjà présenté son Plan d'action pour la démocratie européenne revenant sur les moyens de fournir un support pour les médias d'information.

L'eIDAS retient l'attention de la Commission. Il s'agit d'une grande ambition pour Margrethe Vestager qui espère que l'identification numérique se développera davantage à travers l'UE, l'utilisation de cette dernière étant en constante progression. L'objectif est bien un accès universel à cette authentification numérique, tant pour les services en ligne publics que privés. L'objectif est une nouvelle fois d'assurer la confiance des citoyens. Cependant, si certains Etats membres ont beaucoup d'avance sur ce sujet, d'autres subissent sont en retard. Il sera important de s'inspirer des réussites des uns tout en prenant compte les limites des autres pour aboutir à une solution équilibrée pour l'ensemble des Etats membres.

Une politique de concurrence au service de la double transition numérique et durable

Margrethe Vestager est toujours fortement convaincue que l'objectif des règles de concurrence reste de favoriser l'innovation vers les meilleurs produits en utilisant les voies les plus efficaces, d'accompagner la croissance de l'économie, et surtout de profiter aux citoyens et consommateurs.

Dans cette optique, la Commission souhaite s'assurer que les outils de concurrence sont toujours efficaces. La feuille de route de la Commission en la matière est donc principalement un agenda d'évaluation des cadres actuellement en place. Il est effectivement important de s'assurer que les règles actuelles permettront de soutenir la transition durable et non la freiner. Concernant le contrôle des concentrations, la Commission poursuit le même objectif évaluatif et souhaite identifier comment améliorer ce processus. La Commission a d'ores déjà identifié des changements à apporter, avec notamment le besoin de présenter une nouvelle définition de marché. L'initiative attendue cette année intégrera une perspective davantage internationale.

Les aides d'Etat accordées dans le cadre de la Covid-19 ont, déjà atteint 3 000 milliards d'euros, pour l'ensemble de l'UE. Il pourrait y avoir une prolongation de ce cadre exceptionnel mais la Commission doit d'ores et déjà réfléchir au meilleur moyen d'accompagner un retour à la normale.

D'autres projets concernent également la politique de la concurrence. La création d'un instrument pour filtrer et surveiller les subventions étrangères afin de pallier aux distorsions de marché en est une initiative phare. Il s'agit cependant d'un instrument complexe à dessiner, pouvant prendre de nombreuses formes. Il est difficile d'identifier quel format conviendrait pour la majorité des cas. La Commission a besoin de poursuivre ses réflexions sur la forme que prendra un tel instrument pour être efficace dans le cadre des marchés publics. Une proposition devrait intervenir d'ici la fin du Printemps. La Commission a besoin de tous les retours et commentaires de la part des parties prenantes pour finaliser ses réflexions et développer un instrument sophistiqué.

La Commission souhaite également, à travers l'évaluation des règles de concurrence, envoyer le bon signal au secteur privé pour favoriser le retour des investissements dans le Marché unique et ainsi accélérer la reprise économique européenne.

Le premier mandat de Margrethe Vestager sous l'ancienne Commission était la mise en œuvre effective des règles de concurrence. Elle doit désormais s'atteler à leur évaluation et leur révision pour en assurer l'efficacité dans un monde complexe.